

INCIDENTS 2010

Au 8 décembre 2010 (présentés en assemblée générale)

Date	INES	Descriptif
21/01/10	0	Non respect d'une prescription technique installation
19/02/10	0	Non respect d'une prescription technique installation
24/03/10	1	Non respect masse maximale du plutonium dans un fût d'entreposage
29/04/10	0	Contamination de deux salariés lors d'une expertise de colis ancien
08/06/10	0	Perte d'étanchéité sur une canalisation
05/07/10	1	Masse de matière fissile en rétention dans une boîte à gants supérieur à la
		valeur attendue
05/10/10	0	Traitement par pulvérisation partielle d'une cuve active présentant une
		activité volumique (10 ¹² Bq/m³) supérieure à la limite d'autorisation (2.10 ¹¹
		Bq/m^3)
03/11/10	2	Mise à disposition par le centre de Valduc d'un équipement contaminé pour
		test d'un procédé ayant induit une contamination de 6 salariés d'un prestataire
		dans les locaux de leur entreprise (2M Process dans le 94)
17/11/10	0	Rejet de 7 TBq (1000 milliards de becquerels) en cheminée suite au
		basculement tardif d'une boîte à gants sur le système de détritiation

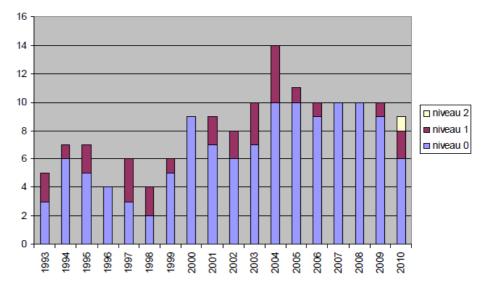
Extrait du compte rendu de l'assemblée générale du 8 décembre 2010 : explications des incidents par le CEA

Dans le cadre du rapport annuel de sûreté nucléaire publié conformément à la Loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, le CEA communique les événements et incidents qui se sont déroulés.

Le niveau 0 sur l'échelle INES représente un « écart », à savoir une anomalie sans importance du point de vue de la sûreté. Le niveau 1 est considéré comme une « anomalie » sortant du régime de fonctionnement autorisé. Les événements de niveau 1 se produisent une à deux fois par an sur le centre de Valduc. Le

niveau 2 est un «incident», à savoir une contamination importante ou surexposition d'un travailleur. Cet incident est assorti de défaillance importante des dispositions de sûreté.

Le 17 novembre, la cheminée du CEA a rejeté 7 TBq de tritium – très faible par rapport à l'autorisation qui s'élève à 1850 TBq – suite au basculement tardif d'une boîte à gants sur le système de détritiation. La défaillance sur l'automatisme a été déclarée afin de ne pas laisser dériver une situation et de rester vigilant.



Le 3 novembre a été déclaré la mise à disposition par le CEA Valduc d'un équipement contaminé ayant induit une contamination de six salariés d'un prestataire dans les locaux de leur entreprise : niveau 2. Toutes les procédures ont été respectées. Cet événement s'est produit à cause d'une faille dans le système mais le CEA a réagi aussitôt afin que cela ne se reproduise pas.

Cet incident niveau 2 a été déclaré le 4 novembre 2010 :

- Information du Président de la SEIVA le jour-même
- Présentation en commission environnement le 24 novembre 2010
- Présentation en commission d'information le 6 décembre 2010

Bref retour sur les faits

Les 28 & 29/10/2010 : Intervention d'une société extérieure sur Valduc et mise à disposition d'un tamis moléculaire. Cette entreprise a été, en effet, sollicitée afin d'optimiser le procédé de régénération par désorption et condensation et donc de limiter encore les rejets du centre. Le CEA était donc encore dans une phase d'amélioration.

Le 03/11/2010 : résultats biologiques positifs de l'intervenant de la société

⇒ aucune adéquation avec travaux effectués les 28 & 29/10

Présence d'une source de tritium dans les locaux de la société en région parisienne. En effet, le tamis était supposé neuf et présentait une contamination résiduelle interne.

Plan d'action pour que cela ne se reproduise plus :

- Vérification exhaustive de la base de données de gestion des matériels afin de savoir s'ils sont contaminés ou pas.
- Vérification du caractère « neuf » des matériels déclarés comme tels
- Procédure spécifique à l'étude
- Mise en œuvre d'une identification adaptée des matériels
- Vérification de la non-contamination interne de réservoirs étanches avant transfert vers des sites non-nucléaires

En attendant que la procédure soit finalisée, le transfert de matériel vers le « monde civil » est soumis à autorisation de la direction.

Le plan d'action devrait être finalisé courant janvier 2011.